

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

REGION POITOU-CHARENTES

Bulletin technique n° 26 du 21 Septembre 2000- 2 pages

COLZA : Stade levée à B7

Ravageurs

GROSSES ALTISES

Une seule capture isolée sur la façade atlantique le 13 Septembre ; le vol n'a pas vraiment débuté.

Pas d'intervention.

PETITES ALTISES

De nombreuses parcelles sont en cours de levée ; la surveillance doit être accrue dans ces situations jusqu'au stade B2.

Intervenir dès que vous avez 30 % des pieds porteurs de piqûres avant ce stade.

TENTHREDES

Les captures d'adultes en cuvettes jaunes diminuent. Par contre, les **larves sont de plus en plus présentes**.

Intervenir dès l'apparition des premiers dégâts ; les parcelles au stade B4 et au delà sont à surveiller en priorité.

PUCERONS

Aucune capture *de Brevicoryne brassicae* et seulement 3 captures de *Myzus persicae* à la tour en Septembre. Ils sont absents en cultures.

*Voir page 2, **insecticides** utilisables sur colza à l'automne.*

Maladies

PHOMA

Le suivi biologique est effectué en collaboration avec les Etablissements MEUNIER et le CETIOM.

La notation maturation est effectuée à Biard.

Les projections sont observées à partir des pièges classiques (passifs) mis en place à Biard, Périgny (17) ainsi qu'en Deux-Sèvres (Sauzé-Vaussais, Pam-proux, Vallans).

Sur ce dernier site, le CETIOM dispose également d'un piège dynamique (piégeage des spores présentes dans l'air par aspiration et captures sur lames).

La maturation des périthèces n'a pas évolué depuis une semaine et aucune projection de spores n'a été observée.

Ne pas envisager d'intervention à court terme.

COLZA
Tenthrèdes, Petites altises : Toujours d'actualité

Réunion régionale GRANDES CULTURES
Vendredi 1er Décembre 2000
au Lycée Agricole de MELLE (79)
Journée d'information organisée par le SRPV et la FREDEC
Principaux résultats d'études et d'expérimentation

Service Régional de la Protection des Végétaux
13 route de la Forêt
86580 BIARD
☎ 05.49.62.98.25
Fax 05.49.62.98.26

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles POITOU-CHARENTES

Le Directeur-Gérant : L. [illegible] ARD CONDAT

Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 2139 AD
ISSN n°02294 470

INSECTICIDES UTILISABLES SUR RAVAGEURS DU COLZA A L'AUTOMNE

Matières actives	Spécialités commerciales	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Pucerons	Tenthrède
alphaméthrine	Fastac	0,15 l	0,15 l		
	Bestseller 100, Althrine	0,075 l			
	Mageos MD	0,05 kg	0,05 kg		
	Clameur, Vorax MD, Astor MD	0,05 kg	0,05 kg		
	Vorax, Astor	0,075 l	0,075 l		
	Agrozip	0,075 l	0,075 l		
betacyfluthrine	Ducat, Cajun	0,3 l	0,3 l	0,3 l	
bifentrhine	Talstar	0,075 l	0,075 l	0,075 l	0,075 l
	Expérid	0,075 l	0,075 l		0,075 l
	Talstar flo, Brigade, Bistar	0,1 l	0,1 l	0,1 l	0,1 l
cyfluthrine	Baythroïd, Blocus, Bourrasque	0,3 l	0,3 l	0,3 l	
	Zapa	0,3 l	0,3 l	0,3 l	
cyperméthrine	Nombreuses spécialités (1)	25 g m.a			20 g m.a
deltaméthrine	Nombreuses spécialités (1)	5 g m.a	5 g m.a	6,25 g m.a	7,5 g m.a
esfenvalérate	Sumi alpha, Mandarin	0,6 l			
lambda cyhalothrine	Karaté vert	0,1 l	0,15 l	0,15 l	0,1 l
	Karaté xpress	0,1 kg	0,15 kg	0,15 kg	0,1 kg
Tau-fluvalinate	Mavrik flo, Mavrik	0,2 l		0,2 l	
tralométhrine	Tracker 108 EC	0,065 l	0,065 l		
zétacyperméthrine	Deumil, Fury	0,1 l	0,1 l		
cyperméthrine + endosulfan	Cyperfan 215 EC, Orfis	0,8 l			
deltaméthrine + endosulfan	Galion	0,8 l	0,8 l		0,8 l
betacyfluthrine + oxydéméton-méthyl	Enduro, Full M			0,5 l	
deltaméthrine + pyrimicarbe	Best, Status, Jusan Cl			1,25 l	
lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe	Karaté K, Open, Okapi GF			1,25 l	
esfenvalérate + pyrimicarbe	Kabuto, Kanji			1,25 l	
esfenvalérate + oxydéméton-méthyl	Sumiton			0,5 l	
tau-fluvalinate + thiométon	Mavrik B, Mavrik systo			0,4 l	
triazamate	Aztec, Doctus			0,5 l	
pyrimicarbe	Pirimor G			0,5 kg	
endosulfan	Nombreuses spécialités (1)	262 g m.a			
endosulfan + parathion éthyl	Drifène AP	0,75 l			
endosulfan + thiométon	Serk Ec			1,5 l	
malathion	Drivox 50	1,5 l			
méthidathion	Ultracide 20 bouillie ou liquide	250 g m.a			
parathion éthyl + méthyl	Nombreuses spécialités (1)	200 g m.a			
phosalone	Zolone flo, Zolone liquide			600 g m.a	
phosalone + parathion méthyl	Taxylone	0,75 l			

Liste arrêtée au 1er avril 2000

(1) dose exprimée en gramme de matière active par hectare